

**COMPTE RENDU de SÉANCE
CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 4 JUIN 2015**

Le quatre juin deux mil quinze, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du vingt-huit mai deux mil quinze, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Michel FROGER, Maire.**

Onze conseillers municipaux en exercice étaient présents :

Mesdames Pierrette BUNEL, Florence BARBIER, Catherine GIFFRAIN, Sandrine WEINHARD, Cyrille PELLETIER.

Messieurs Michel FROGER, Jean-Claude POTTIER, Cédric CATOIS, Jérôme CHERON, Louis BAUSSAN, Jean-Marie FROGER.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Madame Pascale CHAUSSON est excusée et Madame Isalyne HERIVEAU absente.

Madame Pierrette BUNEL est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la séance du 28 avril 2015 à l'approbation de l'Assemblée municipale. L'Assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu.

1^{er} OBJET : CHEMIN DE LA PELOUSE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé par M. et Mme Roland COURANT demandant un échange entre la parcelle cadastrée 688 section c leur appartenant (située à l'extrémité du chemin d'accès actuel donnant sur la route de Cournom) et une partie du chemin rural n° 9 dit de « La Petite Plouse » non cadastré et non entretenu traversant leurs parcelles de bois n° 689 / 690 / 498 / 499 et 500 section c. Un échange est impossible. Seule la vente serait légale mais la procédure est très complexe, elle intervient au terme d'une enquête publique et s'avérerait beaucoup trop couteuse et délicate pour la commune.

Considérant le coût et la complexité de cette procédure, l'assemblée municipale, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas donner suite à cette demande.

Cependant, l'assemblée municipale, dans sa majorité, regrette le refus inhabituel (des organisations précédentes se sont passées dans la plus grande intelligence) de M. et Mme COURANT de laisser le passage à l'endroit du dit chemin rural n° 9 pour le rallye pédestre et VTT organisé par le Comité des Fêtes le dimanche 28 juin prochain. Il est dommage qu'une association communale qui œuvre bénévolement pour l'animation de notre territoire au profit du plus grand nombre, se voit refuser cette autorisation dont les contraintes occasionnées seraient très limitées puisque seule la journée du 28 juin est concernée.

2^{ème} OBJET : CONVENTION ERDF POUR LE LOTISSEMENT RUE DES FLEURS

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que la mairie a été destinataire d'un courrier d'ERDF concernant la mise en place du réseau électrique pour le lotissement rue des Fleurs. Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec ERDF afin que celle-ci puisse faire le nécessaire pour le lotissement rue des Fleurs en électricité.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec ERDF.

3^{ème} OBJET : SALON DU LIVRE A L'ECOLE GUSTAVE BILLARD

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'école Gustave Billard organise un salon du livre le vendredi 12 juin 2015 de 17h à 19h30, au programme : jeux variés, coloriage géant, exposition, jeu concours et dédicace de Lucie Vandeveld, illustratrice jeunesse, sur le stand tenu par la librairie de jeunesse Récréativres. La directrice de l'école, Madame Aurélie Liberge, demande si la commune peut contribuer à ce salon en remettant à chaque élève, qui souhaite acheter des livres sur le stand, un bon d'une valeur de 5€ sur présentation de la facture de la librairie Récréativres.

Après en avoir délibéré, 9 pour et 2 contre, l'assemblée délibérante décide d'attribuer un bon de 5 € à chaque élève de l'école Gustave Billard qui souhaite acheter des livres sur le stand, sur présentation de la facture de la librairie Récréativres qui indiquera la quantité de livres achetés par enfant. Ces bons seront reversés directement à la librairie Récréativres.

4^{ème} OBJET : DEVIS LOGEMENT COMMUNAL ET ECOLE

Monsieur le Maire rappelle l'assemblée municipale que dans le cadre de la dotation de la réserve parlementaire de 2014, la Préfecture de la Sarthe a alloué à notre commune une subvention de 6 784 € pour la réhabilitation du logement communal place de l'Europe pour une dépense de 13 568,02 € HT. Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir se positionner sur la nature des travaux à effectuer en ce qui concerne les menuiseries du logement communal. Il présente 3 possibilités :

1. Remplacement des menuiseries du logement communal sans la porte d'entrée pour un montant HT de 5 925 € HT + remplacement de la porte de l'école 3 440 € HT + remplacement chauffe-eau 1 000 € HT et on obtiendrait 5 182,50 € de subvention au lieu de 6 784 €
2. Remplacement des menuiseries du logement communal sans la porte d'entrée et la porte de l'école pour un montant de 12 836,60 € HT + remplacement chauffe-eau 1 000 € HT et on obtiendrait 6 784 €
3. Remplacement des menuiseries du logement communal avec la porte d'entrée et la porte de l'école 14 589 € HT + remplacement chauffe-eau 1 000 € HT et on obtiendrait 6 784 € (dépenses plafonnées à 13 568,02 €)

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et après avoir constaté que la porte de la maison des associations est en très bon état, à l'unanimité, opte pour le choix 2 soit le remplacement des menuiseries du logement communal sans la porte d'entrée et la porte de l'école pour un montant HT de 12 836,60 € + remplacement chauffe-eau 1 000 € HT ainsi le montant de l'aide parlementaire serait de 6 784 €.

5^{ème} OBJET : BILAN CANTINE

Monsieur le Maire présente un bilan de la cantine qui fait ressortir en 2014 des impayés supérieur à 4 000 € (avec antériorité de 2012, 2013 et 2014) et au 1^{er} trimestre 2015, une hausse de 10,80% de ces impayés malgré la mise en place d'un système de relances du Trésor Public et de la commune. Face à ce constat, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de trouver une solution afin de réduire ce déficit. Il rappelle que depuis 2012, le paiement des factures de cantine s'effectue par prélèvement ou à réception de la facture. Avant 2012, le paiement se faisait avec des tickets cantine, Monsieur le Maire rappelle que la régie des tickets cantine demande un suivi rigoureux au niveau du secrétariat de mairie et aussi auprès de la cantinière.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de remettre en place les tickets cantine et charge Monsieur le Maire d'informer les familles courant juin 2015 afin qu'elles puissent prendre leur disposition pour la prochaine rentrée scolaire en septembre 2015.

6^{ème} OBJET : VOIRIE COMMUNALE : OUVERTURE DES PLIS

Monsieur le Maire informe à l'assemblée qu'il a effectué une consultation auprès de 3 entreprises pour les travaux de voirie communale 2015, la date butoir est le 5 juin 2015 et 3 enveloppes sont arrivés par courrier. Monsieur le Maire ouvre le 1^{er} pli, il s'agit de la société Eiffage Travaux Publics Ouest de Voivres-lès-Le Mans pour 13 981,25 € HT, le 2nd vient de la Société PIGEON pour 12 280,50 € HT et COLAS CENTRE OUEST pour 12 735,81 € HT. En conséquence, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer le devis de la Société PIGEON pour 12 280,50 € HT.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le devis de la Société PIGEON pour 12 280,50 € HT.

7^{ème} OBJET : PROGRAMME D'ACCESSIBILITE DES BATIMENTS PUBLICS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que toutes les communes dont les bâtiments publics ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite doivent établir un programme d'accessibilité avant le 27 septembre 2015. Il rappelle aux conseillers que les églises ne sont pas concernées par ce programme et la bibliothèque est aux normes depuis 2014. Cependant, il convient d'établir un plan d'accessibilité sur une durée de 3 ans pour l'école, la cantine et la maison des associations. Il informe le conseil qu'il a besoin de son autorisation pour signer une attestation sur l'honneur précisant les bâtiments qui sont accessibles à ce jour.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer une déclaration sur l'honneur attestant que la mairie et la salle Hélène Bertaux sont accessibles à ce jour.

8^{ème} OBJET : MNT – PARTICIPATION EMPLOYEUR

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en septembre 2014, le Conseil municipal a approuvé la participation de la commune à la cotisation Mutuelle Nationale Territoriale (protection sociale complémentaire) à hauteur de 37,80 % de la cotisation de chaque agent (moyenne 6€/agent/mois). Cette proposition a été transmise au Centre de Gestion de la Fonction publique pour validation, le Comité technique paritaire départemental qui s'est réuni le 22 mai 2015 a retenu la participation de 6 € brut par mois par agent à temps complet affilié à la CNRACL.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de verser dans le cadre de la protection sociale complémentaire de la MNT, une participation mensuelle de 6€ brut par mois par agent à temps complet affilié à la CNRACL à compter du 1^{er} juillet 2015.

9^{ème} OBJET : QUESTIONS DIVERSES

- **Dotation Globale de Fonctionnement 2015** : nous avons reçu le 27 mai 2015 de la Préfecture, la répartition de la Dotation forfaitaire pour 2015, celle-ci s'élève à 109095€ (prévu au budget 2015 : 109 730€).
- **Terrain M et Mme Alain Deshayes** : ils ont rencontré Monsieur le Maire concernant les accords validés lors du conseil municipal du 18 octobre 2013 pour la viabilisation de leur terrain. Etant donné l'abandon du projet du lotissement de la Borde Chailloux pour des raisons financières, Monsieur le Maire propose au conseil de rencontrer Monsieur Rivière responsable de la DDT à la Ferté Bernard pour avoir plus d'informations à ce sujet.
- **Demande autorisation pâturage dans les lagunes** : Monsieur Dominique Laude a demandé à Monsieur le Maire l'autorisation de mettre 2 chevaux à pâturer autour des lagunes de la commune. Le conseil approuve cette demande cependant la commune se dégage de toutes responsabilités en cas de problèmes pour ses animaux.
- **Point réunion ScoT** : Monsieur le Maire fait un état d'avancement du groupe de travail concernant le projet ScoT entre la communauté de communes du Pays Bilurien et la communauté de communes du Pays des Brières et du Gesnois, il s'avèrerait que ce projet ScoT soit finalisé avant 2016.
- **Contrat ATSEM de Céline Bouttier** : arrivera à son terme le 31 août 2015, il conviendra de se positionner lors du prochain conseil.
- **Site Internet de la Communauté de Communes du Pays Bilurien** : remerciements à Cédric CATOIS qui alimente régulièrement les événements à Saint-Michel-de-Chavaignes sur www.cc-paysbilurien.fr.
- **Prochaine fête des voisins** : du lotissement de la Croix Fleurie le samedi 6 juin 2015 sur le thème de la Guadeloupe.
- **Fête du 14 juillet** : aura lieu le samedi 11 juillet 2015, c'est la société Rugierri qui a été retenue cette année pour tirer le feu d'artifice.
- **Prise de date prochain conseil** : le vendredi 3 juillet 2015 à 20h en présence de Mme Marietta Karamanli.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.